



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 37402

Texte de la question

M Michel Sainte-Marie appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français. Deux sortes de basson sont joués dans le monde : le basson allemand et le basson français. Or il apparaît que la libre concurrence entre les deux systèmes ne semble plus exister dans la mesure où des concours de recrutement, comme ceux organisés récemment par les opéras de Lyon et de Nice, sont réservés aux instrumentistes jouant le système allemand. Par ailleurs, l'administration du futur opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Cette situation est préjudiciable à la lutherie française, aux instrumentistes français et au système pédagogique français. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour préserver le basson français.

Données clés

Auteur : [M. Sainte-Marie Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37402

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 852